



fédération
française
des échecs

GUIDE DES EXAMENS

Direction Nationale de l'Arbitrage

JANVIER 2019

L'intelligence du jeu, 
l'émotion du sport

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPES FONDAMENTAUX	3
QUELLES SONT LES UV A PASSER ?	4
COMMENT S'INSCRIRE A UNE SESSION ?.....	5
COMMENT SE DEROULE UNE SESSION ?	5
QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHEC ?.....	7
RÉSULTATS - COMMENT OBTENIR VOTRE TITRE D'ARBITRE ?....	8
LEXIQUE.....	9
INFORMATIONS DE CONTACT	10
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE.....	10

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Au sein de la Direction Nationale d'Arbitrage, l'ensemble de nos examens constitue l'un des fondements de notre tradition fondée sur le principe essentiel d'égalité d'accès aux titres d'arbitres.

La Fédération Française des Echecs doit pouvoir compter sur un corps arbitral de qualité.

Le respect des conditions règlementaires d'organisation et de déroulement des épreuves est déterminant pour assurer l'intégrité et la sincérité de ce mode de recrutement.

La Direction Nationale de l'Arbitrage demande à chaque licencié qui s'engage dans un cursus d'arbitre fédéral de respecter scrupuleusement les modalités et les consignes qui sont données par les bénévoles qui ont accepté de prendre en charge le processus de l'examen.

Le Directeur de l'Education des Arbitres est chargé de piloter l'ensemble des opérations et les Directeurs Régionaux d'Arbitrage sont les cadres avec qui il travaille pour mettre en œuvre les sessions.

Les pages suivantes recensent ce qu'un candidat doit savoir à propos des examens et ont pour objectif de préciser les aspects pratiques.

QUELLES SONT LES UV A PASSER ?

- **UV Règles du jeu (UVR)**

- Règles du jeu
- Section spécifique au titre d'Arbitre Jeunes / d'Arbitre de Club

Durée de l'épreuve : 2 heures

Peuvent s'inscrire à cette épreuve les arbitres de club stagiaires ou arbitres jeune stagiaires ayant suivi un stage SC ou SJ depuis moins de 2 ans.

- **UV Compétitions fédérales (UVC)**

- La F.F.E., la D.N.A.
- Compétitions fédérales

Durée de l'épreuve : 2 heures

Peuvent s'inscrire à cette épreuve les arbitres de club stagiaires ayant suivi un stage SC depuis moins de 2 ans ou les AFJ avec un titre en cours de validité.

- **UV Organisation (UVO)**

- Compétences organisationnelles / règlements
- Compétences techniques

Durée de l'épreuve : 1 heure

Peuvent s'inscrire à cette épreuve les arbitres d'open stagiaires ayant suivi un stage SO depuis moins de 2 ans.

- **UV Tournoi (UVT)**

- Système suisse et logiciel d'appariement
- Compétences techniques

Se déroule en 2 parties :

- La première partie est envoyée une douzaine de jours avant l'épreuve écrite. C'est un travail à faire à la maison à partir du logiciel Papi.
- La deuxième partie de l'UVT se fait sur place (durée de l'épreuve : 3 heures), elle est liée à la première partie.

Les deux parties de votre travail forment un tout, elles sont à rendre au surveillant le jour de l'examen.

Peuvent s'inscrire à cette épreuve les arbitres d'open stagiaires ayant suivi un stage SO depuis moins de 2 ans.

COMMENT S'INSCRIRE A UNE SESSION ?

Après avoir suivi un stage homologué par le Directeur de l'Education, vous êtes autorisé à passer ces épreuves écrites.

Il s'agit d'un examen national (mêmes sujets, mêmes modalités de correction, mêmes dates pour tout le monde).

Pour l'inscription à ces U.V., votre Directeur Régional de l'Arbitrage (D.R.A.) est votre interlocuteur unique. C'est lui qui vous renseigne, valide votre candidature, l'enregistre et la transmet au Directeur du Pôle Examens. C'est lui qui vous convoque dans le centre d'examen que vous aurez choisi. Vous lui préciserez sur quels supports vous rédigerez vos copies (papier ou numérique).

Il est possible de passer ces épreuves écrites dans une autre ligue. Dans ce cas, vous sollicitez cette autorisation en vous adressant directement au D.R.A. de cette ligue (en prenant soin de prévenir votre D.R.A.).

Attention, vous avez **4 sessions** (soit **2 ans**) pour réussir vos UV(s) à partir du moment où vous avez suivi votre stage.

- UV Règles du jeu (UVR) et UV Compétitions fédérales (UVC) : **Peuvent s'inscrire** à cette épreuve les arbitres de club stagiaires ou arbitres jeune stagiaires **ayant suivi un stage SC ou SJ depuis moins de 2 ans.**
-
- UV Organisation (UVO) et UV Tournoi (UVT) : **Peuvent s'inscrire** à cette épreuve les arbitres d'open stagiaires **ayant suivi un stage SO depuis moins de 2 ans.**



COMMENT SE DEROULE UNE SESSION ?

- Les dates des sessions figurent sur le calendrier fédéral : Attention à la date limite d'inscription diffusée sur le site fédéral à la rubrique arbitrage.
- Il y a deux sessions examens par an, elles se déroulent en alternance le samedi : matin / après-midi (session juin : 13h30 - 17h45 ; session décembre : 8h30 - 13h45)

DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

- **Soyez ponctuel, il est important d'arrivé 1/4h à 20min** avant le début de l'épreuve de façon :
 - à s'installer, démarrer et rendre opérationnel son ordinateur,
 - laisser le temps au surveillant de copier le 1^{er} sujet sur le disque dur de l'ordinateur de chaque candidat,
 - d'écouter des consignes et directives que le surveillant donnera avant l'épreuve.
- Le surveillant sera muni d'une clef USB pour donner les sujets aux candidats.
- **Le candidat doit apporter son propre matériel**, son ordinateur (sur le disque dur duquel il aura placé ses documents avant le jour J) dont la batterie est suffisamment chargée, et/ou avec un prolongateur électrique au cas où la salle permet de se brancher sur des prises de courant. **Le surveillant n'est pas tenu de fournir cet équipement.** Le candidat est responsable de son propre matériel.
- Deux formats de traitement de texte sont autorisés :
 - **Open office** (traitement gratuit en téléchargement)
 - **Microsoft Word**
- Tous les documents sont autorisés (version papier ou version numérique) **sauf les annales constituées de sujets et de corrigés.**
- Il est **interdit de téléphoner ou de se connecter sur internet** pendant les épreuves. Pas de communications entre les candidats ou avec l'extérieur.
- Tout **problème rencontré** au cours de l'épreuve est obligatoirement mentionné sur le **procès-verbal** de la session par le surveillant.
- Sur place un **numéro d'anonymat** vous est attribué, vous devez inscrire ce numéro dans **l'en-tête du document** aussi bien pour les documents numériques que les documents papiers.
- **Ne jamais inscrire votre nom ou numéro de licence**, ni aucun signe susceptible de permettre une identification.
- **Le candidat remettra son travail en l'enregistrant sous son numéro d'anonymat suivi du type d'U.V. au surveillant** (sur format papier ou sur format fichier numérique rédigé sur traitement de texte).
- En cas de rédaction sur format papier, les copies sont scannées, puis envoyées par mail. Evitez les **stylos fluo qui se distinguent mal après une numérisation** (scan), préférez souligner, entourer ou tracer une croix pour indiquer la bonne réponse.

QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHEC ?

En apprenant un échec à un examen, la déception est parfois amère et vive. C'est compréhensible, mais surtout ne vous découragez pas

Mais il faut absorber cela de façon constructive et remettre le pied à l'étrier en cherchant à progresser.

Ré-inscrivez-vous, la réussite sera sans doute au rendez-vous !

Lisez et/ou relisez vos cours, analysez le corrigé de l'épreuve, obtenez des conseils en vous adressant par exemple à votre D.R.A., à votre formateur ou à un cadre de l'arbitrage.

Votre copie a fait l'objet d'une correction soignée, effectuée par un expert. Il est peu probable qu'il y ait eu une erreur d'évaluation.

Pour finir, 2 citations inspirantes de Nelson Mandela :

« Ne me jugez pas sur mes succès, jugez-moi sur le nombre de fois où je suis tombé et où je me suis relevé à nouveau. »

« Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends. »

RÉSULTATS - COMMENT OBTENIR VOTRE TITRE D'ARBITRE ?

Le D.R.A. est le seul cadre de l'arbitrage qui communique les résultats aux candidats.

Les résultats qui sont enregistrés par la D.E.A. ne concernent que les U.V. et sont insuffisants pour accorder un titre. Seul le Directeur des Titre dispose de l'ensemble des éléments portant sur le cursus de chaque arbitre.

Vous devez donc télécharger sur le site fédéral un formulaire de demande de titre, le compléter avec soin puis l'envoyer au Directeur des Titre.

LEXIQUE

AFC : Arbitre Fédéral de Club

AFE : Arbitre Fédéral Elite (2 niveaux : AFE1 et AFE2)

AFJ : Arbitre Fédéral Jeune

AFO : Arbitre Fédéral d'Open (2 niveaux : AFO1 et AFO2)

ASP : Attestation de Stage Pratique

D.E.A. : Directeur de l'Education des Arbitres

D.R.A. : Directeur Régional de l'Arbitrage

DNA : Directeur National de l'Arbitrage (ou Direction Nationale de l'Arbitrage)

D.T. : Directeur des Titres

FC : Stage de formation continue

SC : Stage d'arbitre de club

SJ : Stage d'arbitre jeune

SF ; Stage d'arbitre F.I.D.E.

SO : Stage d'arbitre d'open

U.V.C. : Unité de Valeur Compétitions Fédérales

U.V.O. : Unité de Valeur Organisation

U.V.R. : Unité de Valeur Règles du jeu

U.V.T. : Unité de Valeur Tournoi

INFORMATIONS DE CONTACT

Directeur de l'Education des Arbitres : Rachid Heddache

direc.educ.dna@gmail.com



Direction Nationale de l'Arbitrage



Fédération Française des Echecs

Château d'Asnières-sur-Seine,

6 rue de l'Église,

92600 Asnières-sur-Seine

Tél. 01 39 44 65 80

Fax : 01 30 69 93 15

<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx>